

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 DÉCEMBRE 2012 À 17 HEURES À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 7 décembre 2012

Membres en exercice : 49 titulaires  
49 suppléants

Membres présents : 24 titulaires  
9 suppléants

Délibération n°214 du Comité syndical

### 1. Convention ADEUS 2013

Le programme de travail partenarial 2013 s'articule autour de deux axes : permettre les évolutions réglementaires du SCOTERS nécessaires à sa «Grenellisation », à la réalisation des projets urbains et animer des actions de mises en œuvre auprès des territoires.

Les actions envisagées sont les suivantes :

#### **Animation des territoires**

##### Projet de Territoire et consommation foncière

Il est proposé de prévoir une rencontre avec les territoires à l'échelle des secteurs du SCOT (Nord, Sud, Ouest), notamment dans le cadre des études Habitat portées par le Département, et une série de réunions de travail avec chaque intercommunalité. L'objectif de ces réunions est le suivi et l'animation du projet de territoire. Il s'agit d'échanger avec les Maires réunis à l'échelle de l'intercommunalité sur la mise en œuvre du projet de territoire et, suite à l'approbation de la modification du SCOTERS, de suivre l'objectif de consommation foncière. Deux thèmes sont centraux :

- la production de logements et le développement urbain, y compris économique ;
- l'optimisation du foncier mobilisé.

L'apport de l'ADEUS vient de son expertise sur les modes de vie, l'analyse de la consommation foncière, sa connaissance des politiques d'aménagement notamment à l'aide du dispositif conçu avec le SCOTERS à l'occasion de sa modification.

Un bilan annuel des indicateurs de suivi est également prévu. Il s'agit de rendre compte au Comité Syndical des tendances de fond à l'œuvre sur le SCOTERS.

La démarche du Département en matière d'aide à l'habitat (diagnostic préalable à la définition d'actions ciblées) peut s'articuler avec cette action du SCOTERS, au moins en termes de :

- mutualisation / optimisation des temps de réunion ;

- remontée d'information et réflexion pour alimenter le diagnostic.

#### Aide à la conception des projets urbains

Il est également proposé de confier à l'ADEUS une mission d'expertise sur 2-3 projets urbains d'envergure. Si cette action est validée, sa mise en œuvre suppose, début 2013, un appel à candidature auprès des communes. Il est demandé que les candidats présentent des projets croisant au moins deux familles d'enjeux urbains : habitat / environnement ou développement économique et transport. Pour les projets retenus, il s'agit d'apporter une expertise complémentaire aux communes. Trop souvent la discussion autour des orientations du SCOTERS se focalise sur une programmation sommaire : % de logements aidés, % de logements intermédiaires, une densité. Cela se fait sans réellement envisager les messages de qualité urbaine portés par le SCOTERS (espaces publics, infiltration des eaux de pluie, connexion douce au village, formes urbaines...). La question de l'optimisation du foncier et donc d'une qualité urbaine et d'une densité acceptable est au cœur du débat. Afin de capitaliser l'expérience, des fiches pédagogiques pourraient être réalisées en partenariat (SCOTERS / ADEUS). Elles alimenteraient notamment les prises de position de la commission compatibilité sur les dossiers opérationnels (Permis d'aménager, ZAC, permis de construire de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de SHON).

#### Mise en œuvre de la stratégie d'urbanisme commercial

Deux cas de figure sont possibles, le DAC est approuvé en 2013 et fonctionne comme une réglementation du SCOTERS ou bien, il reste un temps à l'état de stratégie et s'apparente à une charte, sachant qu'il doit faire partie du SCOTERS d'ici 2016. Dans les deux cas, une gouvernance est nécessaire. Il s'agit au minimum de disposer d'indicateurs de suivi, au mieux de structurer une gouvernance. Les indicateurs complètent les observatoires déjà présents à l'ADEUS. Si l'option d'une gouvernance est retenue, l'ADEUS utilise son réseau national pour nous renseigner sur les pratiques des autres territoires et contribue ainsi à la phase de conception.

#### **Anticiper les évolutions du SCOTERS**

Le fait d'avoir travaillé en amont sur la question du foncier et du DAC a permis au Syndicat mixte de construire une réflexion et de répondre avec souplesse aux attentes réglementaires. Une question est encore devant nous : l'enjeu environnemental. Là aussi, il est possible d'engager un travail de préparation. Nous pourrions procéder par comparaison d'expériences. Le réseau de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et celui de la Fédération des SCoT peuvent nous renseigner sur les solutions et approches retenues par d'autres villes de France. Ces comparaisons, avec l'appui de l'ADEUS, pourraient prendre une dimension transfrontalière. En effet, nombre de réglementations en matière d'environnement proviennent de directives européennes. Il serait intéressant d'échanger avec les élus et professionnels allemands sur leurs pratiques. Il s'agit d'être en capacité de faire valoir la position du Syndicat mixte lors de la mise en œuvre des nouveaux documents cadres de la politique environnementale (SRCE, SRCAE, directive inondation...)

#### **Proposer une réflexion prospective aux membres du Syndicat mixte**

Il est proposé d'organiser une rencontre annuelle, à l'échelle du SCOTERS pour un débat / réflexion. Il s'agit de reproduire le modèle de la discussion avec Pierre VELTZ (2011) sur les enjeux métropolitains. Plusieurs thèmes sont possibles et nous semblent d'actualité :

l'économie territoriale, le pôle métropolitain, les rapports entre urbanisme et environnement... Cette manifestation donnerait lieu à une publication commune (Magazine ADEUS – Dimension Ville et territoire).

### **Contribuer à l'InterSCoT**

Il est proposé d'investir dans l'ingénierie auprès de l'InterSCoT. Le couple Etat-Région travaille sur le champ environnemental et de la consommation foncière. Il construit une vision de planification à l'échelle de la Région. Il nous semble utile, entre SCoT, de faire émerger une position commune. Cela passe au minimum par la poursuite du travail de l'ADEUS sur les indicateurs de suivi des SCoT et par une discussion sur l'armature urbaine des SCoT. Le couple Etat-Région bâtit actuellement sa propre vision de cette armature urbaine, le Département engage l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Aménagement. Notre engagement sur ce thème demande d'être suivi au niveau des autres SCoT.

### **Bénéficiaire de l'appui de l'ADEUS sur les évolutions du SCOTERS**

Le DAC est susceptible d'intégrer dès cette année le dispositif réglementaire du SCOTERS par voie de modification. La CUS réfléchit à plusieurs déclarations d'utilité publique ou déclarations de projet qui entraîneraient la mise en compatibilité du SCOTERS (PEX, ZCN). Sur ces sujets il est utile de bénéficier d'un appui technique et logistique de l'ADEUS pour garantir la cohérence des modifications et du document opposable.

\*\*\*\*\*

<p><b>Elaboration du programme de travail partenarial 2013 – Projets des membres de l'ADEUS ayant un lien avec les démarches du SCOTERS</b></p>
---

#### **Etat - Région**

Poursuite des travaux sur le SRCE

Poursuite des travaux PREFACE

#### **Département**

Démarche projet « urbanisme et transport autour du TSPO »

Elaboration d'un « Schéma Départemental d'Aménagement du Territoire »

Nouvelle politique de soutien des territoires en matière d'habitat : Diagnostic territorialisé

#### **CUS**

PLU intercommunal

Evaluation du PLH

#### **CCI**

Observatoire des zones d'activités

*Au niveau du budget qui est présenté au point suivant, il est proposé d'inscrire sur cette base un montant de 160 000 € correspondant à la contribution du Syndicat Mixte.*

*Le Comité syndical,  
sur proposition du Président,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

Charge le président du Syndicat mixte de la signature de la convention financière 2013 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La transmission à la Préfecture le  
La publication le  
Strasbourg, le

Le Président  
Jacques BIGOT

